



COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Monsieur Jean-Jacques Brot
Préfet des Yvelines
1, rue Jean Houdon
78000 Versailles

Objet : *recours gracieux contre l'arrêté préfectoral n°SE-2020-000145 du 25 août 2020 portant autorisation spéciale de travaux en forêt de protection sur le territoire communal de Saint-Germain-en-Laye.*

Monsieur le Préfet,

Nous venons faire un recours gracieux contre l'arrêté préfectoral arrêté n°SE-2020-000145 du 25 août 2020.

Nous prenons connaissance de cet arrêté concernant des nouveaux abattages d'arbres qui vont créer une saignée supplémentaire de 30 m de large le long de l'avenue des Loges ainsi que tout le long du trajet de la virgule du tram-train.

Nous sommes scandalisés par cette nouvelle et grave attaque à notre forêt alors qu'elle est enfin classée forêt de protection depuis le 5 novembre 2019 après un combat de 18 ans ! Cette saignée n'a pas été présentée ni signalée par l'ONF lors du dernier comité de Forêt de fin janvier.

Dans l'arrêté du 30 septembre 2016 auquel il est fait référence, il n'était pas fait mention de nouveaux abattages mais d'aménagements donc d'entretien. Or il va être abattu en particulier avenue des Loges de magnifiques chênes pour créer une Lisière étagée sur 30 m de large. La notion de Lisière étagée est une nouvelle notion créée pour ce projet.

Si on regarde les plans, c'est Avenue des Loges dans la perspective classée du Château mais aussi tout le long de la virgule que cet abattage est prévu y compris sur la RN 184 et avenue Kennedy. Ce sont encore près de 15 ha qui vont disparaître ! Cela va donner un paysage dénudé, abîmer la biodiversité et rendre encore plus visible cet équipement controversé. Comment accepter cette atteinte à une forêt classée forêt de protection ?

L'arrêté du 30 septembre 2016 est antérieur au classement du 5 novembre 2019 de la forêt en forêt de protection, aurait-il été identique avec ce nouveau régime ? Ne devrait-il pas être revu ?



**COLLECTIF D'ASSOCIATIONS POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES BOUCLES DE SEINE / SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

De plus le 24 février 2020 la présentation aurait été «validée en séance», quelle est cette instance ?

Enfin un problème peut paraître même plus grave : l'article 2 de l'arrêté de 2020 évoque « une zone transitoire entre la surface boisée, forêt domaniale ... et le milieu ouvert non végétalisé du tram 13 ».

Or, cela devrait être l'inverse : les deux côtés du tram 13 sont classés forêt de protection. Le tram 13 ne constitue pas une limite entre une forêt classée et une zone urbaine.

La coupure que crée la virgule du tram-train (qui ne devait avoir aucun impact sur la forêt et la perspective de l'avenue des Loges selon les déclarations faites devant la commission nationale supérieure des Monuments Historiques en avril 2012 !) devrait être minimisée et avoir le moins d'impact possible sur l'ensemble des deux côtés qui reste une forêt domaniale classée forêt de protection ... ce qui est le contraire d'une lisière étagée.

Ce projet de Lisière étagée avec l'abattage de nombreux arbres, de magnifiques chênes est une grande erreur et vient aggraver cette atteinte à la forêt domaniale. Ce nouvel aménagement de la Lisière est une réelle catastrophe.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons de surseoir à ces futurs abattages et de protéger ce qui reste de forêt ; cela permettrait ainsi d'atténuer cette erreur de virgule du tram-train en particulier avenue des Loges.

Nos Ministres parlent sans cesse des problèmes de changement climatique, or ce ne sont pas des arbustes et des buissons épineux qui vont pouvoir remplacer des arbres qui ont plus de 80 ans et souvent plus que centenaires.

Nous espérons que vous serez soucieux de voir la législation appliquée avec rigueur et que vous serez attentif à la protection de la forêt récemment classée et à cette œuvre magnifique, la perspective de l'Avenue des Loges créée par le Nôtre, au Domaine National et à la forêt.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Pour le Conseil d'Administration du Cadeb
Emmanuelle Wicquart
Présidente